



Crédit «Églises de la migration et intégration»; rapport intermédiaire 2022-2025; prise de connaissance

Propositions :

1. Le Synode prend connaissance du rapport intermédiaire 2022-2025 concernant le crédit «Églises de la migration et intégration».
2. Un cinquième rapport intermédiaire concernant le crédit «Églises de la migration et intégration» sera présenté au Synode d'hiver 2030.

Explications

I. Contexte

Cela fait plus de vingt ans que les Églises réformées Berne-Jura-Soleure entretiennent des contacts avec les Églises de la migration. Depuis les décisions du Synode d'hiver 2009, celles-ci sont « officiellement » devenues de nouvelles partenaires œcuméniques de notre Église. Nos relations avec elles doivent être construites selon des principes directeurs centrés sur le respect, la participation et le soutien. Le crédit «Églises de la migration et intégration» constitue à cet égard un instrument important. Depuis 2011, les Églises de la migration, les paroisses et des personnes individuelles du territoire des Églises réformées Berne-Jura-Soleure peuvent demander des contributions de soutien financées par ce crédit. De 2011 à 2018, le montant annuel disponible était de 30 000 francs. En 2019, le Synode a augmenté le crédit à 40 000 francs par an et décidé de le reconduire sans limitation de durée. Le présent rapport offre un aperçu de l'affectation des fonds, décrit les tendances concernant l'utilisation du crédit et émet des réflexions sur la continuation de ce travail.

II. Rapport

Entre 2011 et 2025, 324 demandes ont été déposées pour le crédit «Églises de la migration et intégration», dont 100 durant la période sous revue (2022-2025). Une grande majorité des demandes ont obtenu des réponses positives, mais le soutien financier accordé ne correspondait pas toujours au montant souhaité. La somme totale disponible annuellement a toujours été entièrement utilisée, sauf lors de la première « année d'exploitation » (2011). L'article 4 de l'ordonnance relative à l'utilisation du crédit énonce quatre catégories dans lesquelles des demandes peuvent être déposées : A) projets et initiatives d'intégration lancés par des Églises de la migration, B) projets et initiatives permettant ou encourageant les rencontres, C) formations continues théologiques, D) travail général d'intégration. Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble de la répartition des demandes par catégorie durant la période sous revue 2022-2025.

	2022	2023	2024	2025	Total 2022–2025
Catégorie A (projets d'intégration)	2	2	1	2	7
Catégorie B (projets en faveur de rencontres)	7	9	12	9	37
Catégorie C (formations continues théologiques)	6	2	4	5	17
Catégorie D (travail général d'intégration)	10	9	10	10	39
Nombre total de demandes	25	22	27	26	100
Total des demandes ayant reçu une réponse positive	24	22	26	25	97
Total des demandes ayant reçu une réponse négative	1	0	1	1	3

III. Observations et interprétations

Catégorie A (projets d'intégration): manque de ressources et potentiel non exploité

Depuis le lancement du crédit, la catégorie A (projets d'intégration) est celle qui a toujours reçu le moins de demandes, y compris durant la période sous revue. Entre 2023 et 2025, une demande a été déposée chaque année pour le même projet d'intégration, tandis que les quatre autres concernaient majoritairement des manifestations ponctuelles centrées sur des questions d'intégration. Cela dit, le travail d'intégration fait partie des « affaires courantes » des Églises de la migration. Ces dernières fournissent une précieuse contribution à l'intégration des personnes requérantes d'asile ou réfugiées reconnues. Celles-ci cherchent volontairement le contact avec leurs compatriotes qui vivent déjà depuis un certain temps chez nous et se rencontrent dans les Églises de la migration.

À côté de cela, il ne reste guère de marge de manœuvre pour d'autres projets d'intégration. En outre, les membres des Églises de la migration sont conscients que pour être efficaces, les projets d'intégration doivent en général être menés sur plusieurs années. Or, les Églises de la migration manquent de personnel et de temps et n'ont souvent pas l'expertise requise pour ce type de projets. Les Églises de la migration sont soutenues et conseillées par le pôle Monde dans leur travail d'intégration. En même temps, ce domaine présente encore beaucoup de potentiel pour tisser des liens et mener des coopérations avec les acteurs et actrices de la société civile du secteur de l'intégration. Ce potentiel est encore très peu exploité.

Catégorie B) Projets et initiatives de rencontres: toujours aussi populaires

Comme les années précédentes, les projets et initiatives de rencontres ont fait l'objet de nombreuses demandes durant la période sous revue. Dix Églises de la migration ainsi que l'association biennoise « Être Église(s) ensemble – zusammen Kirche(n) sein » ont présenté des demandes, la grande majorité à plusieurs reprises et en faveur de différents événements et projets - par exemple pour une fête de Noël de personnes requérantes d'asile et réfugiées ainsi que pour un week-end jeunesse, et une fois pour une excursion à Taizé de membres de la paroisse et de membres d'Églises de la migration.

Environ un cinquième des demandes reçues entre 2022 et 2025 provenaient de paroisses réformées qui organisent des projets de rencontre conjointement avec des Églises de la migration, comme le projet « zusammen Kirche sein » de la paroisse de Berthoud et l'Église érythréenne orthodoxe Beale Egziabher, ou le soutien à un culte interculturel à la paroisse de Worb. Le succès durable de la catégorie B est compréhensible: les rencontres sont réalisables sans demander trop de ressources financières et humaines. La plupart des projets et initiatives de rencontres soumis concernent des activités clairement définies, qui ne sont

réalisées qu'une seule fois. Les Églises de la migration peuvent facilement les mettre sur pied en plus des « affaires courantes ».

En outre, bon nombre de ces activités ont un double effet: d'une part, elles permettent de nouer des contacts avec des non-membres et d'accroître la visibilité envers l'extérieur. D'autre part, elles renforcent la cohésion au sein de l'Église, car la planification, la réalisation et le vécu en commun contribuent aussi à forger une identité.

Catégorie C) Formations continues théologiques: la qualité réformée est recherchée

Dix-sept demandes de formations continues théologiques ont été déposées durant la période sous revue. Toutes les offres de formations suivies étaient placées sous la responsabilité ou la coresponsabilité des Églises réformées. Le programme de formations continues axées sur la théologie réformée est utilisé et apprécié pour sa qualité. On le constate aussi régulièrement lors des entretiens personnels.

Les offres suivantes ont été suivies: CAS « Interkulturelle Theologie und Migration », Formation en théologie interculturelle à l'Institut Œcuménique de Bossey, Explorations théologiques (cours francophone de théologie) et Global Christian Forum Deutschschweiz. Le CAS « Interkulturelle Theologie und Migration » bénéficie également d'un cofinancement notable de la KIKO (conférence des Églises), donc de l'ensemble des Églises de Suisse alémanique.

Quelques personnes qui ont suivi des formations continues théologiques ont trouvé un emploi dans des paroisses ou continuent de s'engager activement dans des Églises de la migration, où elles peuvent mettre à profit leurs compétences théologiques nouvellement acquises. Elles font ainsi en quelque sorte le lien entre Églises nationales et Églises de la migration.

Catégorie D) Travail général d'intégration: une « tâche quotidienne » en faveur de l'intégration sociale

Comme les années précédentes, la plupart des demandes déposées durant l'année sous revue concernaient la catégorie « travail général d'intégration ». Entre 2022 et 2025, onze Églises de la migration - dont cinq Églises orthodoxes - ont déposé des demandes, la plupart annuellement. Les « tâches quotidiennes » du travail général d'intégration mené par et au sein des Églises de la migration sont variées et favorisent l'intégration sociale. Elles sont utiles aux membres, et contribuent en même temps à la cohésion de l'ensemble de la société. Des personnes dirigeantes, mais aussi souvent des membres de longue date de la communauté soutiennent les requérantes et requérants d'asile, rendent visite à des membres de la communauté ainsi qu'à des compatriotes hospitalisés, traduisent ou assurent la médiation en cas de malentendus culturels, aident à remplir des formulaires, à rechercher des appartements bon marché, etc. En général, ces personnes le font sans être rémunérées. En même temps, l'enracinement religieux vécu dans les Églises de la migration - le sentiment d'être « chez soi » dans la communauté des croyantes et croyants - est d'une grande importance, en particulier pour les chrétiennes et chrétiens récemment arrivés en Suisse, souvent en tant que réfugiés. L'ancrage religieux et social aide les membres des Églises de la migration à affronter leur quotidien marqué par de gros défis.

IV. Réflexions sur la poursuite des travaux

Rencontres et relations

Le nombre croissant de demandes dans la catégorie projets de rencontre illustre le désir de rencontres et de relations. Les activités et expériences communes présentent un grand potentiel, car elles permettent à des personnes issues de différents contextes de mieux se

connaître et de nouer des relations qui les soutiennent. Des événements uniques comme les 500 ans de la Réforme bernoise, des manifestations récurrentes comme la Journée mondiale de prière, le Dimanche des réfugiés, la campagne œcuménique et les initiatives dans le domaine de l'animation de jeunesse sont autant d'occasions de lancer des projets et initiatives de rencontres faciles d'accès entre personnes issues des Églises de la migration et des paroisses réformées. Il serait souhaitable que les Églises de la migration, et surtout les paroisses réformées, soient plus activement informées sur ces structures et ces possibilités.

De nombreuses relations et synergies

Les relations que les Églises réformées Berne-Jura-Soleure entretiennent avec les Églises de la migration sont très diverses: outre ce qui se déroule au niveau des paroisses, les principaux éléments de la collaboration sont le crédit «Églises de la migration et intégration», le crédit «Soutien en faveur de personnes assumant une fonction dirigeante» ainsi que les échanges théologiques avec les personnes dirigeantes des Églises de la migration. Un souhait régulièrement exprimé ces dernières années au cours de ces échanges théologiques est la réalisation d'activités et de projets communs avec différents acteurs des Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Le Synode d'hiver 2024 a également décidé de mettre davantage d'accent sur les célébrations et projets assurés en collaboration avec les Églises de la migration. Cette préoccupation commune et les nombreux liens (tant personnels qu'au niveau du contenu) créent de précieuses synergies qui devraient être encore mieux exploitées. Le crédit «Églises de la migration et intégration» peut s'avérer à cet égard un instrument important.

Promotion de la mise en réseau et des coopérations

Les Églises de la migration soutiennent leurs membres – dont beaucoup sont des personnes réfugiées ou issues de la migration - dans leur vie quotidienne et dans des situations souvent précaires. Elles accomplissent un travail d'intégration important, que les Églises réformées Berne-Jura-Soleure soutiennent en tant que partenaires fiables par des aides tirées du crédit «Églises de la migration et intégration». Différents services de la société civile et de l'État disposent en particulier dans le domaine de l'intégration d'une précieuse expertise dont les Églises de la migration pourraient bénéficier. Or, bon nombre de ces organisations connaissent mal, voire ignorent le travail accompli par les Églises de la migration et n'ont pratiquement pas accès à ces dernières. Il manque de personnes pour faire le lien et relayer les informations, car très souvent les Églises de la migration ne connaissent elles non plus pas assez, voire pas du tout les offres de l'État et de la société civile en matière d'intégration. C'est peut-être aussi de là que vient parfois le sentiment de tout devoir faire soi-même. Il serait judicieux de tisser davantage de liens et de coopérations. Il conviendrait d'examiner si les Églises réformées Berne-Jura-Soleure et leurs paroisses pourraient jouer à l'avenir un rôle accru de médiatrices.

Cinquième rapport intermédiaire pour le Synode d'hiver 2030

La planification des ressources pour le crédit «Églises de la migration et intégration» s'inscrit dans le cadre du processus budgétaire de l'ensemble de l'Église. Le crédit est reconduit sur une période non définie. Afin que le Synode reste informé sur le thème des Églises de la migration et sur le crédit, il paraît judicieux de demander un prochain rapport intermédiaire au rythme habituel. C'est pourquoi le Conseil synodal propose qu'un cinquième rapport intermédiaire soit présenté lors du Synode d'hiver 2030.

Le Conseil synodal